

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le seize septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Mernel, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves INIZAN, Maire de la commune.

Assistaient à la séance : M INIZAN Jean-Yves, Mme PERRUDIN Christiane, MM LOUEDEC Philippe, COUDRAIS André, CORVOISIER Alain, PAVOINE Jérôme, Mme HERVOIR Corinne, MM PIEL Pierrick, GLO Sébastien, Mmes RIGAUD Florence, BRAUD Anne et LITWINSKI Maëlle.

Absentes : Mme MOREL Sabine.

Secrétaire de Séance : M PAVOINE Jérôme.

Objet – **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2019.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 8 juillet 2019.

Délibération 2019/63

Objet – **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE.**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine concernant l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police (répartition 2018) d'un montant de 5 350 euros pour les travaux d'aménagement et de sécurité de la voirie (Bourg, rue Anne de Bretagne et RD 248).

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police (répartition 2018) d'un montant de 5 350 euros pour les travaux d'aménagement et de sécurité de la voirie (Bourg, rue Anne de Bretagne et RD 248).

DONNE à Monsieur Le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer ce marché ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibération 2019/64

Objet – **REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – TARIFS 2020.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de fixer le prix de la part fixe annuelle de la redevance assainissement ainsi que le prix du m³ de l'eau consommée pour l'année 2020. Pour mémoire, le montant de la part fixe de la redevance était de 79,19 euros et le prix du m³ d'eau consommée de 1,4316 euros pour l'année 2019.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de maintenir les tarifs appliqués en 2019 pour l'année 2020 pour la part fixe de la redevance assainissement ainsi que pour le prix du m³ d'eau consommée.

DONNE à Monsieur le Maire tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibération 2019/65

Objet – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – COMPTE MÉMOIRE 2018.

En application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal de Mernel le compte-mémoire 2018 de la SAUR, prestataire de la commune pour la facturation du service d'assainissement collectif.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE du compte-mémoire 2018 de la SAUR, prestataire de la commune pour la facturation du service d'assainissement collectif.

Délibération 2019/66

Objet – MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU PRESBYTÈRE EN MAISON DES ASSOCIATIONS – AVENANT AU LOT ISOLATION – CLOISONNEMENT.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal un avenant au lot « Isolation – cloisonnement » des marchés de travaux de réhabilitation du presbytère en maison des associations. Cet avenant concerne notamment l'ajout d'une membrane PV étanchéité à l'air sous solivage pour un montant de 390,16 euros HT. Monsieur le Maire propose d'approuver cet avenant et de l'autoriser à le signer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant n°1 au lot « Isolation – cloisonnement » des marchés de travaux de réhabilitation du presbytère en maison des associations décrit ci-dessus.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer ces avenants ainsi que tous les actes et documents se rapportant à ce dossier.

Délibération 2019/67

Objet – EXTENSION D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – MAISON DES ASSOCIATIONS ET PLACE DE L'ÉGLISE.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet sommaire réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine pour une extension de l'éclairage public au niveau de la maison des associations et de la place de l'église. Il indique que le coût de cette extension est estimé à 8 149,66 euros à charge de la commune pour un cout total de 15 318,91 euros. Dans ce cadre, il présente une convention liée à la réalisation de cette opération et propose au Conseil Municipal de l'autoriser à la signer.

Après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'avant-projet sommaire lié aux travaux d'extension de l'éclairage public sur la place de l'église et au niveau de la maison des associations.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention liée à la réalisation de cette opération.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer cette convention ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

Objet – DEVENIR DU SIGEP.

Monsieur le Maire fait part des difficultés rencontrées dans le cadre de la suppression du SIGEP et notamment des problématiques comptables restant à régler. Il indique que la commune pourrait être amenée à régler une somme complémentaire à la cotisation habituellement demandée pour payer des arriérés de chauffage dus à la commune de Guer. Monsieur le Maire précise que des discussions sont en cours pour examiner cette question avec l'ensemble des communes concernées.

Délibération 2019/68

Objet – APPLICATION D'UNE REDEVANCE POUR LE DÉPÔT ILLÉGAL DE DÉCHETS.

Monsieur le Maire indique que, depuis la mise en place de la redevance incitative par le Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères, il est constaté que les dépôts sauvages d'ordures et déchets de toutes sortes ont augmenté sur le territoire de la commune. Plus récemment, des dépôts sont également constatés dans les poubelles des bâtiments communaux et notamment des locaux des services techniques, du restaurant scolaire et du cimetière. Ces actes d'incivilités portent atteinte à la salubrité, à l'environnement et représentent un coût pour la commune car les travaux d'enlèvement et de nettoyage sont effectués par le personnel des services techniques. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rechercher systématiquement les auteurs des dépôts et d'instituer une participation forfaitaire à l'encontre des contrevenants.

Considérant qu'il y a lieu de garantir la salubrité publique et la propreté de la commune,

Considérant que le service de collecte et d'élimination des ordures ménagères est mis en place pour tous et qu'il convient de le respecter,

Considérant qu'il existe un réseau de déchèteries sur le territoire,

Considérant que les dépôts sauvages ainsi que les dépôts d'ordures et déchets dans les poubelles communales sont des infractions et représentent une charge financière pour la collectivité.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE d'instituer une redevance forfaitaire d'un montant de 150 € due par les auteurs des dépôts de déchets sur la voie publique. Cette somme correspondant aux frais engagés par la collectivité pour évacuer ces déchets de façon conforme. Cette redevance sera facturée par la Mairie et recouvrée par le Receveur Municipal de Pipriac.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer ces avenants ainsi que tous les actes et documents se rapportant à ce dossier.

Délibération 2019/69

Objet – SMICTOM – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018.

En application de l'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Coudrais, délégué communal auprès du SMICTOM, présente aux membres du Conseil Municipal de Mernel le rapport d'activités annuel 2018 du SMICTOM.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE du rapport d'activités annuel 2018 du SMICTOM.

Objet – TRAVAUX DE MODERNISATION DE LA VOIRIE COMMUNALE – RÉUNION DE LA COMMISSION VOIRIE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement de la SADIV et des difficultés administratives rencontrées sur ce dossier. Il propose de réunir prochainement la commission voirie afin de discuter plus en détail de l'ensemble de ces éléments.

Délibération 2019/70

Objet – DROIT DE PRÉFÉRENCE SUR UNE PARCELLE BOISÉE.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de Maître Bouthemy, Notaire à Val d'Anast, informant la commune qu'elle peut faire valoir un droit de préférence sur une parcelle boisée cadastrée section ZL n°117. Compte-tenu du peu d'intérêt que présente cette parcelle pour la commune, Monsieur le Maire propose de ne pas faire jouer ce droit de préférence.

Après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire et décide de ne pas utiliser son droit de préférence pour l'acquisition de cette parcelle boisée.

DONNE à Monsieur le Maire tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Objet – RÉFLEXION SUR LE MOBILIER DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il faudra rapidement réfléchir au mobilier de la maison des associations. Dans ce cadre, il invite les conseillers municipaux à faire part de leurs idées en la matière et précise qu'il va faire intervenir différents prestataires afin d'examiner les possibilités d'aménagement.

Questions diverses :

- Acquisition foncière : Monsieur le Maire fait part d'une proposition d'acquisition des parcelles AB98 et AB 163 située dans le bourg de Mernel. Compte-tenu de l'intérêt limité de ces terrains pour la commune et après discussion avec le Conseil Municipal, Monsieur le Maire indique qu'il va engager des négociations pour acquérir ces parcelles au prix global de 10 000 euros.
- Ressources humaines : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Laureline Gicquel, actuellement en poste à l'accueil de la mairie, a décidé de quitter la commune. Une procédure de recrutement est en cours pour la remplacer.
- Festival Mil Goul : une soirée cabaret sera organisée dans le cadre de ce festival le 28 septembre prochain à 20H30 salle Anowareth.
- Tournage d'une vidéo touristique : Une vidéo promotionnelle sera prochainement tournée sur le territoire communal. Des figurants sont recherchés afin de participer à ce tournage.

Séance levée à 22h30